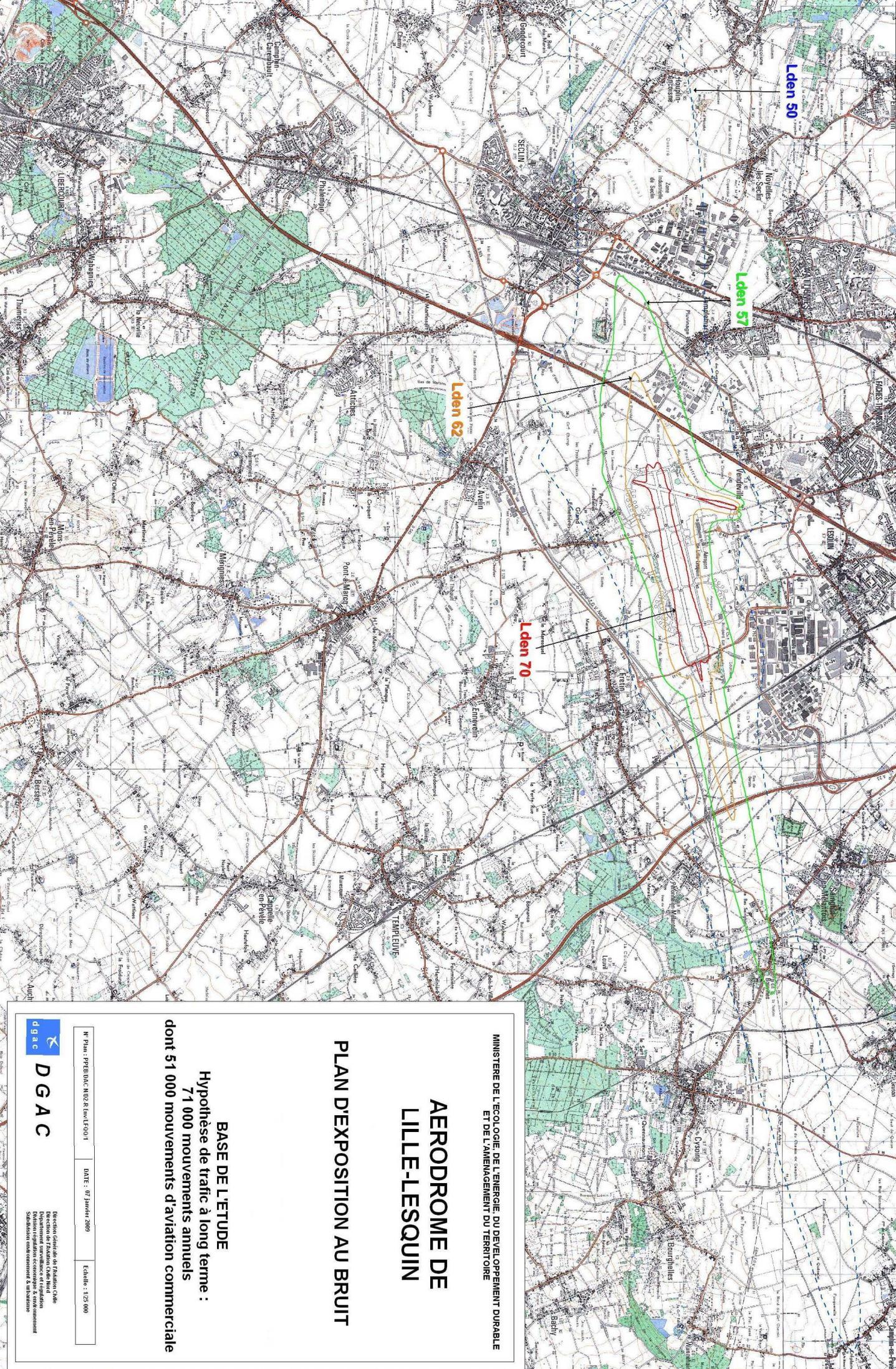


Limite extérieure des zones de bruit

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# AERODROME DE LILLE-LESQUIN

## PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

**BASE DE L'ÉTUDE**  
Hypothèse de trafic à long terme :  
71 000 mouvements annuels  
dont 51 000 mouvements d'aviation commerciale

N° Plan : PREB/DAC.NI2.R/rev.1/001      DATE : 07 janvier 2009      Échelle : 1:25 000

 **DGAC**

Direction Générale de l'Aviation Civile  
Département Surveillance et Régulation  
Sous-direction Environnement et Intégration